

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Studio - Moncton Inc.		Date d'inspection Le 12 janvier 2026
Nom de l'établissement Roche Papier Studio 1		Numéro de permis 2019201
Adresse 98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1		Numéro de téléphone (506) 830-7247
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	29 août 2025	
<p>Commentaires: Au sujet de la demande de changement pour l'ajout de la salle à manger (cafétéria) situé à l'ancienne galerie au 2e étage, le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, Service de garderie éducatifs, Région 1 est en attente de recevoir la Notification de Révision du plan d'incendie. Cette espace ne peut pas être utilisée avant l'approbation du prévôt des incendies à Fredericton, du prévôt des incendies local, de Santé publique et du MEDPE.</p> <p>Au sujet de la demande relative à l'ajout de toilettes à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, une notification de révision a été reçue du bureau du prévôt des incendies à Fredericton. Veuillez vous conformer aux exigences indiquées dans le document transmis. Une fois ses exigences prises en compte, veuillez communiquer avec le service des incendies de Moncton afin d'avoir leur approbation. Une fois leur approbation obtenue ainsi que celle de Santé publique, une inspection de changement devra être effectuée par notre équipe des permis.</p> <p>Un rappel que les changements apportés aux services offerts ou à l'utilisation du lieu d'exploitation comme des rénovations ou des changements physiques ou structurels doivent être approuvés par le Bureau du prévôt des incendies, Santé Publique ainsi que le service de garderie éducatifs avant d'effectuer les changements.</p>			
<p>38(1) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) s'agissant d'un établissement regroupant un maximum de neuf enfants, d'une toilette et d'un lavabo; b) s'agissant d'un établissement regroupant de dix à vingt-quatre enfants, de deux toilettes et de deux lavabos; c) s'agissant d'un établissement regroupant de vingt-cinq à quarante-neuf enfants, de trois toilettes et de trois lavabos; d) s'agissant d'un établissement regroupant de cinquante enfants ou plus, de quatre toilettes et de quatre lavabos.</p>			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Au moment de l'inspection de renouvellement, 3 toilettes et 3 lavabos sont approuvés. Un minimum pour ce permis requis est de 4 toilettes et 4 lavabos. Au sujet de la demande relative à l'ajout de toilettes à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, une notification de révision a été reçue du bureau du prévôt des incendies à Fredericton. Veuillez vous conformer aux exigences indiquées dans le document transmis. Une fois ses exigences prises en compte, veuillez communiquer avec le service des incendies de Moncton afin d'avoir leur approbation. Une fois leur approbation obtenue ainsi que celle de Santé publique, une inspection de changement devra être effectuée par notre équipe des permis.			

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

La mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres à l'intérieur, les jeux libres à l'extérieur (certains enfants glissent avec une luge sur une petit bute de neige).

Cette visite constitue la 5e inspection relié au renouvellement (1 inspection de renouvellement + 4e suivi de renouvellement). Ce permis est expiré depuis le 31 mars 2025.

La mentore demande à l'exploitant de soumettre une demande de changement mentionnant la nouvelle personne administratrice aussitôt que possible puisque cette dernière n'est plus sur les lieux.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 janvier 2026

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"